

SCCUQ @

Octobre 2006 - numéro 45

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
L'université : un service public Page 1
- Informations concernant l'implantation
de l'attribution électronique Page 2
- Procédure de modification des EQE Page 3
- Reconnaissance syndicale -
30 ans déjà! Page 4
- Mardis midis « en sandwich » Page 7
- En bref... Page 7
- Pour nous rejoindre Page 8

MARDIS MIDIS « EN SANDWICH »

Tous les mardis,
à partir du mardi
17 octobre jusqu'au
mardi 12 décembre 2006

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

L'UNIVERSITÉ : UN SERVICE PUBLIC

Le travail universitaire n'est pas réductible à un rapport marchand où les étudiantes et les étudiants ne seraient que des clients, et nous des fournisseurs. À l'évidence, c'est collectivement que nous travaillons au sein d'une communauté universitaire et que nous contribuons au bien commun.

Les notions de progrès, de développement et de changement, utilisées abondamment dans les discours gouvernementaux, viennent souligner l'accélération et l'ampleur des transformations qui nous affectent collectivement. C'est pourquoi, sans doute plus que jamais, l'université est un service public dans une société où les questions de formation sont des enjeux fondamentaux pour l'avenir. La promotion et la défense de l'université comme service public nous mobilisent et nous mobiliseront.

À titre d'exemple, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) a participé à la rédaction et signé un communiqué de presse réclamant des gouvernements qu'ils assument pleinement leurs responsabilités envers les universités québécoises. Par ce communiqué, et pour la première fois, les sept associations facultaires et les syndicats de l'UQAM prenaient position face au sous-financement qui affecte directement les différentes communautés universitaires, particulièrement celle de l'UQAM.

Nous sommes partie prenante de cette communauté par la diversité de nos contributions qui dépassent largement la stricte prestation de cours. L'implication du SCCUQ, par ses actions de tête et de cœur, s'incarne dans nos rencontres avec la direction, les autres syndicats et les associations étudiantes de l'UQAM. Par ailleurs, cet engagement ne se limite pas à l'UQAM. Ainsi, par notre participation aux différentes instances de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le SCCUQ véhicule, avec d'autres, cette idée que l'université est un service public.

GUY DUFRESNE
Président



INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA POURSUITE DU PROJET D'IMPLANTATION DE L'ATTRIBUTION ÉLECTRONIQUE

Dans sept départements retenus par le projet pilote concernant l'implantation de l'attribution électronique, les procédures d'attribution des charges de cours se sont effectuées en ayant recours au logiciel « ACCENT » (*accès à l'enseignement*). L'expérience ayant été très positive, le Comité d'implantation a sélectionné dix-sept (17) autres unités où la nouvelle procédure d'attribution sera en vigueur pour l'attribution des charges de cours de l'Hiver 2007 qui s'ajoutent aux sept unités de départ.

Les sept unités d'embauche de départ sont :

Faculté de communication, Département des sciences juridiques, École des arts visuels et médiatiques, Département d'organisation et ressources humaines, Département des sciences comptables, École des médias, Département d'éducation et pédagogie.

Les 17 nouvelles unités qui s'ajoutent pour la session d'hiver 2007 sont :

Département de danse, École supérieure de théâtre, Département d'études urbaines et touristiques, Faculté des sciences, Département de mathématiques, Département de sociologie, École de design, Département de chimie, Faculté de science politique et de droit, Département de géographie, Département de philosophie, Département des sciences de la terre et de l'atmosphère, Département de sciences des religions, Département de kinanthropologie, Vice-décanat aux études de l'École des sciences de la gestion, Département d'éducation et formation spécialisées, Département des sciences économiques.

Ainsi, les personnes chargées de cours rattachées à l'une de ces 17 nouvelles unités ou aux sept unités de départ, **doivent** utiliser l'application électronique via la page « **ACCENT** » pour soumettre leur candidature pour l'attribution de cours pour le trimestre Hiver 2007. L'adresse du site est : **<http://www.accent.uqam.ca>**. C'est pourquoi les personnes chargées de cours de ces 24 unités

n'ont reçu aucune documentation papier (formulaire de candidature et de double emploi) lors du dernier envoi postal.

SÉANCES DE FORMATION

Les personnes chargées de cours concernées par l'attribution électronique et qui n'ont pas d'habileté en l'informatique sont fortement invitées à participer à la formation offerte pour l'utilisation de cette nouvelle application. Les séances de formation auront lieu le 27 octobre ainsi que le 1^{er} novembre 2006. Lors de cette formation, nous utiliserons ensemble cet outil et, si vous le désirez, vous pourrez soumettre votre candidature.

Les places sont limitées à 24 personnes par groupe de formation. Vous pouvez vous inscrire à la séance qui vous convient soit par courriel (**grenier.france@uqam.ca**) ou par téléphone (**poste 3054**). Les séances de formation auront lieu au pavillon Hubert-Aquin selon le calendrier suivant :

Calendrier pour la formation sur ACCENT

DATE	HEURE	LOCAL
Vendredi 27 octobre	9 h 30 à 11 h	A-1900
Vendredi 27 octobre	11 h 30 à 13 h	A-1900
Mercredi 1 ^{er} novembre	14 h 30 à 16 h	A-1900
Mercredi 1 ^{er} novembre	16 h 30 à 18 h	A-1900

Voici la liste des unités d'embauche où sera implantée l'attribution électronique des charges de cours de l'Été 2007 :

École de langues, Département d'informatique, Département de communication sociale et publique, Département d'histoire, Département de linguistique et de didactique des langues, Département de management et technologie, Département de stratégie des affaires.

Les unités d'embauche restantes seront intégrées pour l'attribution des charges de cours de l'Automne 2007 :

Département de psychologie, Département de science politique, Département de d'histoire de l'art, Doctorat en études et pratiques des arts,

École de travail social, Institut des sciences de l'environnement, Faculté des arts, Faculté des sciences humaines, École supérieure de mode de Montréal, Département de sexologie, Département d'études littéraires, Département de musique, Département des sciences biologiques, Faculté des sciences de l'éducation, Maîtrise en muséologie.

En terminant, veuillez noter que les personnes chargées de cours des 24 unités d'embauche impliquées pour l'attribution de l'Hiver 2007 ne pourront utiliser « ACCENT » **qu'à compter du 26 octobre 2006**. La période de candidature se terminera le 5 novembre 2006 à 23 h 59. Elles pourront prendre connaissance des charges de cours qui leur auront été attribuées à partir du 15 novembre 2006 et elles auront **jusqu'au 20 novembre** à 23 h 59 pour enregistrer leur réponse (acceptation ou refus). Les personnes chargées de cours qui enseignent dans plus d'un

département auront à postuler également selon la méthode « traditionnelle » (formulaire papier) pour les départements qui ne sont pas encore inclus dans le projet pilote.

Si au cours de la procédure électronique vous éprouvez des difficultés, nous vous invitons à laisser un message vocal au **poste téléphonique 2140**. Nous vous rappellerons dès que possible. De plus, les membres du comité liront avec plaisir les commentaires que vous leur transmettez à l'adresse courriel suivante : **comite.apac@uqam.ca**

En espérant que la navigation sur ACCENT vous plaira et que vous apprécierez la flexibilité qu'apporte cette application web.

J. FRANÇOIS TREMBLAY
Membre du Comité APAC

PROCÉDURE DE MODIFICATION DES EXIGENCES DE QUALIFICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (EQE)

Avant la convention de 2003 - 2005, une assemblée départementale pouvait réviser chaque année l'ensemble des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) du département. Depuis 2003, les clauses 7.02 et 7.03 prévoient que c'est dans l'année du renouvellement de la convention collective qu'une assemblée départementale peut modifier, si elle le désire, les EQE. Une fois adoptées par les différentes instances, les EQE entrent en vigueur à compter de l'automne suivant et elles le demeureront pour toute la durée de la convention collective. Une assemblée départementale n'est pas obligée de procéder à des modifications, mais si tel est le cas, il est préférable que nous soyons tous vigilants.

Puisque nous venons de renouveler notre convention 2006 - 2008, c'est au début du mois de décembre 2006 que les assemblées départementales qui désirent modifier les EQE devront les afficher au département et les soumettre aux personnes chargées de cours ainsi qu'au Service du personnel enseignant. Celui-ci enverra un exemplaire au Syndicat pour avis et commentaires. Cependant, l'avis des personnes chargées de cours est essentiel et doit être communiqué à l'assemblée départementale.

Selon la clause 7.02, les modifications d'EQE ne doivent pas donner lieu à une augmentation généralisée du niveau de diplôme ou d'expérience requis. Néanmoins, nous vous demandons d'être attentifs à l'avis de modification des EQE qui pourrait être transmis par votre département. À cet effet, nous vous suggérons de prendre le temps nécessaire pour bien examiner les modifications proposées et de communiquer vos commentaires proposés et de communiquer vos commentaires aux membres de l'assemblée départementale par l'intermédiaire de votre représentante ou de votre représentant des personnes chargées de cours y assistant. Le Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART) invitera, au cours du mois de novembre, les différentes observatrices et différents observateurs participant aux assemblées départementales pour les sensibiliser à ce rôle et pour les aider dans les interventions qu'elles ou qu'ils pourront être appelés à faire.

En terminant, nous vous rappelons que selon la clause 7.04 les EQE peuvent être déterminées pour chaque cours, pour un sous-ensemble de cours ou pour l'ensemble des cours du département. Bon trimestre d'automne à toutes et à tous.

J. FRANÇOIS TREMBLAY
Agent de relations de travail

RECONNAISSANCE SYNDICALE - 30 ANS DÉJÀ!

Nous poursuivons avec ce numéro notre série sur les grandes questions qui ont jalonné les 30 dernières années. Dans ce numéro, nous reproduisons le texte de l'ancienne présidente du Syndicat, Marie-Claire Chouinard, intitulé « De la marginalité à l'intégration : petite histoire d'une reconnaissance ». Le texte fut originalement publié dans le SCCUQ-Info, Volume 1, no 6, en 1990. Dans ce document, Marie-Claire Chouinard rappelle les étapes qui ont marqué le processus de reconnaissance des chargées, chargés de cours, notamment l'impact de la grève de 1987 avec la création du comité de liaison institutionnelle et la médiation préventive. Depuis, la reconnaissance de la place des chargés de cours dans l'université a progressé. Il nous semblait judicieux de revenir sur les premiers moments de cette longue marche pour une reconnaissance effective.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

DE LA MARGINALITÉ À L'INTÉGRATION: PETITE HISTOIRE D'UNE RECONNAISSANCE



Pour comprendre le grand enjeu de la présente négociation, il est utile de faire un retour sur les principales étapes qui ont marqué l'histoire du SCCUQ depuis la fin des années 70. J'ai été personnellement associée au cheminement du SCCUQ depuis 1981 comme

chargée de cours et comme militante. Je vous livre ici, en toute modestie, mon analyse des grandes étapes qui nous ont menés-es collectivement au seuil de l'intégration des chargés-es de cours à l'UQAM.

La convention collective instrument de notre évolution

Avant leur syndicalisation en 1978, les chargés-es de cours de l'UQAM ne disposaient d'aucune sécurité d'emploi (pas de liste de rappel ni liste de pointage), aucun avantage social (si ce n'est ceux garantis par la loi des normes) aucun soutien pédagogique (locaux, matériels, etc). Leur sort était à la merci de la convention collective des professeurs-es, soumis aux humeurs arbitraires du département auquel ils, elles étaient

attachés-es et aux relations plus ou moins bonnes qu'ils, elles pouvaient entretenir avec les profs. La mise sur pied du SCCUQ et la négociation d'une première convention collective devaient changer sensiblement cette situation.

La première négociation véritable, soit celle de 1981, nous aura permis de faire des gains appréciables : une augmentation salariale importante, des postes d'observateurs-trices au conseil d'administration, à la commission des études, dans les départements et dans les modules, la restriction de la réserve aux individus, la reconnaissance de l'encadrement des étudiants-es dans notre tâche, l'accès de trois charges de cours par session et six charges par année, l'augmentation de l'indemnité de vacances. La deuxième négociation, en 1983, nous a permis d'améliorer sensiblement la procédure de reconnaissance des EQE et la procédure d'affichage, l'accès à des locaux, aux services et aux matériels, le congé de maternité et l'indemnité d'annulation, en plus de nous donner l'accès au perfectionnement et d'inclure dans la convention une mesure visant à restreindre le double emploi.

De négociation en négociation, les principales revendications incluses dans nos projets de convention ont toujours mis en lumière, d'une manière ou d'une autre, notre volonté de reconnaissance institutionnelle. Des conditions de travail adéquates (locaux, services, matériels), des mesures d'accès à l'emploi et de protection (pointage, procédure d'attribution, mesure sur le dou-

ble emploi), la reconnaissance de nos compétences professionnelles (EQE compétence reconnue), la représentation aux instances universitaires, un salaire décent, une définition de tâche élargie, l'accès au perfectionnement, à la recherche et au poste de professeur-e. Nous avons systématiquement voulu contrer la précarité, conquérir un statut. Ces priorités de négociation visaient toujours la reconnaissance de notre apport quantitatif et qualitatif à l'Université

L'idée de la reconnaissance a également été au coeur des grèves que nous avons été forcés-es de mener. D'abord en 1979, la reconnaissance de notre syndicat et l'obtention de conditions minimales de travail. Ensuite, la reconnaissance de notre statut en 1981 et en 1983. Enfin, la reconnaissance de notre valeur en tant qu'enseignant-e de niveau universitaire en 1987. Sur le plan de notre sensibilité collective, ces grèves ont aussi constitué des moments forts de notre évolution. À défaut de reconnaissance institutionnelle, un groupe de salariés-es, que le pouvoir universitaire préférait ignorer et mépriser, aura dû faire à trois reprises la preuve de son importance en paralysant le fonctionnement quotidien de l'Université. Ceux et celles qui ont vécu les grèves de 1979 et 1987 savent également à quel point cela nous a donné l'occasion de développer notre conscience collective et notre cohérence interne.

Professeur-e en devenir ou enseignant-e universitaire

Depuis la mise sur pied du SCCUQ, nos orientations stratégiques ont évolué. Au point de départ, la réalité économique et sociale permettait d'espérer qu'un bon nombre des membres du Syndicat pourraient, à terme, accéder à des postes de professeur-e régulier. Par ailleurs, comme plusieurs chargés-es de cours étaient engagés de façon récurrente, il fallait aussi améliorer leur situation d'emploi et, par là, leur statut. Pendant quelques années, le Syndicat a dû travailler avec ces deux impératifs entrant parfois en contradiction. Cependant, dès 1982, l'attitude corporatiste du Syndicat des professeurs-es et la crise économique devaient mettre fin à l'espoir d'accession à des postes réguliers. C'est à ce moment que, dans une conjoncture économique difficile, le SPUQ renonçait à la création des 389 postes de professeurs-es que leur garantissait leur convention collective.

Parallèlement à cela, le développement de l'accessibilité aux études universitaires et la

hausse rapide des clientèles étudiantes, alliés à la baisse du niveau de financement des universités, rendaient nécessaire l'emploi d'un nombre de chargés-es de cours de plus en plus élevé à l'UQAM comme ailleurs. Une partie significative des enseignements dispensés au 1er cycle était dorénavant assumée par des enseignants-es à statut précaire, sous-payés, et à qui on continuait de nier toute reconnaissance institutionnelle, négociation après négociation. Certes, l'administration universitaire voulait bien tolérer l'existence de notre groupe de salariés-es - code du travail oblige - mais nous reconnaître un statut comme enseignants-es relevait pour elle de l'aberration totale. Cette attitude méprisante confinait l'action syndicale sur le terrain de l'affrontement systématique avec « les boss », chaque virgule de la convention collective devenant prétexte à conflit. Nous n'avions pas le choix, la convention était notre rempart contre l'arbitraire et la seule manifestation de reconnaissance que nous ayons jamais reçue.

1986-87, un tournant

C'est dans ce contexte politique que se sont élaborées les priorités pour la négociation de 1986-1987. La plupart d'entre nous avaient perdu toute illusion de pouvoir, un jour, améliorer le statut des chargés-es de cours. Nous nous sommes donc présentés-es en négociation avec un projet de convention collective bourré de revendications tous azimuts avec, en tête, une seule priorité : l'équité salariale avec les professeurs-es. Cette priorité avait le mérite de rejoindre l'ensemble des membres du Syndicat quelque soit leur situation d'emploi. Dans l'esprit de nombreux militants-es, l'équité salariale allait changer de fait notre situation et générer la reconnaissance. C'est avec cette conviction chevillée au coeur que nous avons mené « l'autre grève ». La critique de la stratégie employée alors a déjà été faite. Nous convenons aujourd'hui que l'objectif que nous nous étions donnés-es dépassait largement le cadre d'une simple négociation locale. Notre revendication, par son ampleur, par ses implications financières, interpellait directement le ministère de l'Éducation et le gouvernement. La loi spéciale qui s'ensuivit le corrobore à l'évidence.

La grève nous a permis d'éprouver notre solidarité avec les chargés-es de cours de l'ensemble des universités québécoises et de développer une fierté nouvelle quant à notre rôle dans l'enseignement universitaire. Mais les circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée, la fin

brutale de notre lutte, nous ont aussi révélé, de façon douloureuse, la marginalité dans laquelle nous étions encore confinés-es socialement. De plus, nous avons piqueté pendant sept semaines à l'extérieur d'une institution universitaire, attendant de celle-ci un signe de reconnaissance qui n'est jamais venu. De toute évidence, un changement de tactique s'imposait.

Heureusement, ces événements ont aussi fait réfléchir les pouvoirs en place. Vu l'importance objective des chargés-es de cours dans l'enseignement universitaire, l'acharnement que nous avons démontré constituait dorénavant une menace réelle pour l'Université. La loi spéciale n'avait pas désamorcé cette menace, bien au contraire. On devait donc nous prendre minimalement au sérieux.

C'est ainsi que la « grève des cœurs » aura apparemment mis fin à l'aveuglement volontaire de l'administration de l'UQAM à l'égard de ses chargés-es de cours. Celle-ci nous tendit enfin le rameau d'olivier, à savoir une lettre d'entente, qui nous offrait enfin l'opportunité de faire valoir nos points de vue à l'intérieur même de l'Institution. Certains-es n'y voyaient encore qu'hypocrisie et mépris. Le baume n'était pas suffisant pour guérir les blessures infligées par la loi spéciale, pour faire oublier des années d'indifférence à notre égard. Cependant, une majorité d'entre nous décidait lucidement de tenter le coup, d'utiliser les énergies combattives et le nouveau rapport de force dégagés durant la grève, pour faire avancer la cause des chargés-es de cours dans l'espace politique qui nous était ainsi offert.

Le pied dans la porte

Issus de la lettre d'entente, le comité de liaison institutionnel et la médiation préventive nous ont permis pour la première fois de faire porter notre voix à l'intérieur même des structures de l'UQAM. Les chargés-es de cours impliqués dans la médiation préventive ont mis en lumière le sort quotidien qui leur est réservé dans les départements et ont fait valoir la nécessité d'une plus grande reconnaissance de l'apport des chargés-es de cours à l'Institution, la nécessité de leur fournir les ressources nécessaires pour qu'ils, elles puissent accomplir leur travail d'enseignant-e dans des conditions satisfaisantes, cela ne pouvant que contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Parallèlement, nos représentants-es au comité de liaison profitent

de toutes les occasions pour faire avancer l'intégration institutionnelle des chargés-es de cours. C'est donc tout naturellement que les instances syndicales du SCCUQ ont élaboré un projet de convention collective priorisant des mesures d'intégration concrètes pour les chargés-es de cours.

À l'extérieur de l'UQAM, la situation a aussi évolué. Les chargés-es de cours affiliés à la FNEEQ mettaient sur pied un regroupement de leurs syndicats en vue des prochaines négociations. Ils réclamaient aussi la tenue, par le Conseil des Universités, d'une vaste enquête sur la situation des chargés-es de cours dans les universités québécoises. Ce que révèle cette enquête, nous le savions déjà. Oui, les chargés-es de cours assument une large part des enseignements universitaires au 1er cycle. Oui, ils, elles sont peu ou pas intégrés aux institutions dans lesquelles ils, elles travaillent et cela a un impact négatif sur la coordination des enseignements et ultimement sur la qualité de la formation dispensée. Par ailleurs, au-delà de ses conclusions vaseuses, ce rapport a le mérite de mettre la problématique des chargés-es de cours sur la place publique et de poser la question de notre avenir comme enseignants-es universitaires et de l'avenir de l'institution universitaire elle-même. Dans sa réponse au rapport du Conseil des Universités, le recteur de l'UQAM, monsieur Corbo, a clairement indiqué qu'il favorisait une meilleure intégration des chargés-es de cours à la « mission enseignement ».

Et après?

Nos négociations se déroulent donc dans un contexte relativement favorable à nos priorités sur l'intégration. Nos demandes syndicales à ce sujet se situent dans le droit fil de notre courte histoire. Elles ne sont pas issues de l'imagination délirante de quelques têtes enflées, mais sont plutôt le reflet actualisé d'une volonté fondamentale: la reconnaissance. Reste à voir si l'UQAM est prête à concrétiser de manière significative la volonté d'intégration qu'elle nous a exprimée depuis trois ans. À défaut, nous devons être prêts-es à mener un combat déterminant pour notre avenir.

MARIE-CLAIRE CHOUINARD

Présidente

Octobre 1990 - SCCUQ-Info

MARDIS MIDIS « EN SANDWICH »

*Tous les mardis, à partir du mardi
17 octobre jusqu'au mardi
12 décembre 2006*

*Vous êtes cordialement invités à venir déguster votre dîner
entre chargées, chargés de cours, au local A-R542.*

*Vous pourrez réchauffer vos petits plats et profiter
d'une pause-détente bien méritée, entre deux cours,
avec vos amis et collègues.*

Au plaisir de vous voir bientôt !

Le Comité mobilisation-intégration



ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE LAURIE GIROUARD

À l'automne 2001 décédait un des artisans du SCCUQ. Laurie Girouard a œuvré plus de vingt ans comme officier syndical dont une quinzaine à la gestion des finances. L'implication de Laurie a largement débordé les cadres du SCCUQ, s'intéressant particulièrement aux questions de solidarité internationale. C'est une des raisons qui ont motivé la direction du SCCUQ à rebaptiser une des bourses syndicales du nom de *Bourse SCCUQ-Laurie-Girouard*, offerte à chaque année à une étudiante ou un étudiant du baccalauréat ayant fait preuve d'implication sociale et d'excellence académique. Nous tenons ainsi à perpétuer le souvenir de ce militant.

PERFECTIONNEMENT DE LONGUE DURÉE

Dans la dernière livraison du *SCCUQ@*, nous indiquions que Geneviève Choquette avait obtenu une bourse de trois charges de cours. Par la suite, Madame Choquette se désistait de cette bourse. Le Comité de perfectionnement s'est de nouveau réuni et a offert la bourse à Lisette Lemieux de l'École des arts visuels et médiatiques de la Faculté des arts, qui l'a acceptée.



SIGNATURE DE LA CONVENTION DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS DE L'UQTR

Le Syndicat des chargés de cours de l'UQTR (section locale 2661 du SCFP) a officiellement signé la nouvelle convention collective. Au printemps dernier, les membres du Syndicat avaient accepté l'entente de principe par une forte majorité, soit à 90 %. La nouvelle convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 mai 2010.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514 987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

<p>Comité exécutif</p> <p>Guy Dufresne, président</p> <p>Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective</p> <p>Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires</p> <p>Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales</p> <p>Bernard Dansereau, vice-président à l'information</p> <p>Hélène Belley, secrétaire générale</p> <p>Marie Bouvier, trésorière</p>	<p>6644#</p> <p>2794#</p> <p>6741#</p> <p>3180#</p> <p>2793#</p> <p>6876#</p> <p>3050#</p>
<p>Comité des agentes et agents de relations de travail</p> <p>Marie-Claude Audet</p> <p>Yvette Podkhlebnik</p> <p>Jean-François Tremblay</p>	<p>2789#</p> <p>4886#</p> <p>3536#</p>
<p>Comité mobilisation-intégration</p> <p>Zakaria EL-Mrabet</p> <p>Christiane Malet</p> <p>Louise Samson</p>	<p>5609#</p> <p>8272#</p> <p>2791#</p>
<p>Secrétariat</p> <p>Violaine Gasse</p> <p>Diane Guilbault</p>	<p>3720#</p> <p>3495#</p>

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :

